

TUNISAIR : Résolution de l'assemblée Générale Ordinaire

du 29/12/2016

A la suite de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 décembre 2016, la Société Tunisienne de l'Air –TUNISAIR publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- Le Tableau d'évolution des capitaux propres après affectation.

LES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, et constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et l'entérine.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée sur l'activité de la société et sur l'activité du groupe ainsi que des rapports généraux des Commissaires Aux Comptes sur les Etats Financiers individuels et les Etats Financiers consolidés, approuve les Etats Financiers individuels et consolidés arrêtés au 31-12-2015 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et en approuve le contenu.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, L'Assemblée Générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat net 2015	-71.362.387,037
+ Résultats reportés	-434.687.694,490
Solde	- 506.050.081,527
- Réserves légales	0
- Réserves à régime spécial	0
Résultat distribuable	0
Fonds social	0
Résultats reportés	- 506.050.081,527
Solde	0

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2015.

SIXIEME RESOLUTION

Prenant acte de la fin des mandats des membres du Conseil d'Administration, L'Assemblée Générale ordinaire renouvelle lesdits mandats pour une période de trois ans expirant à la date de tenue de L'Assemblée Générale qui sera appelée à délibérer sur l'approbation des états financiers à clôturer au 31-12-2018.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

- Président du Conseil d'Administration: Le Président Directeur General
- Représentant de la Présidence du Gouvernement
- Représentants du Ministère du Transport (2sièges)
- Représentant du Ministère des Finances
- Représentant de l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports
- Représentant de la Banque Centrale de Tunisie
- Représentant de l'Office Nationale Tunisien de Tourisme
- Représentant de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- Représentant de la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance sociale
- Représentant de la société Air France
- Représentant des Petits Porteurs

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire et sur proposition du Conseil d'Administration approuve la nomination des administrateurs suivants pour la période restante du mandat :

- Madame Sonia Sahli administrateur représentant la Banque Centrale de Tunisie à la place de Monsieur Jamel Baltagi
- Madame Nadia Lefebvre administrateur représentant Air France à la place de Monsieur Alfred Nouchi
- Monsieur Imed Turki administrateur représentant la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale à la place de Monsieur Mohamed Cherif.
- Monsieur Houcine Debbech administrateur représentant la Caisse Nationale de sécurité Sociale à la place de Monsieur Rachid Barouni

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du comité permanent d'audit, et conformément aux dispositions de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales, L'Assemblée Générale ordinaire désigne les cabinets **ECC-Mazars** et **AMI Consulting** en tant que commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers individuels de la société Tunisair ainsi que l'audit des états financiers consolidés du groupe Tunisair pour les années 2016, 2017 et 2018.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire a arrêté le montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration conformément à la réglementation en vigueur pour les administrateurs représentant l'état et les entreprises publiques. Pour l'administrateur représentant les petits porteurs, le montant des jetons de présence est arrêté conformément au montant attribué à l'administrateur représentant les entreprises publiques ayant la fonction de directeur.

DIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, L'Assemblée Générale ordinaire a arrêté le montant des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit à 500dinars par présence effective aux réunions avec un plafond brut annuel de 3.000 dinars par membre.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités.

II- LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILAN 2015

ACTIFS

Exercice clos le 31 décembre

(En milliers de dinars tunisiens)

	2015	2014
Actifs Non Courants		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations Incorporelles	4 293	4 286
<i>Amortissements</i>	-4 152	-4 152
	141	134
Immobilisations Corporelles	2 511 574	2 475 052
<i>Amortissements</i>	-1 344 811	-1 436 948
	1 166 763	1 038 104
<i>Immobilisations Financières</i>	170 352	168 040
<i>Provisions</i>	- 97 681	-96 566
	72 671	71 474
Total des Actifs Immobilisés	1 239 575	1 109 712
Autres Actifs Non Courants	88 264	43 919
Total des Actifs Non Courants	1 327 839	1 153 631
Actifs Courants		
Stocks	3 705	3 805
<i>Provisions</i>	-358	-67
	3 347	3 738
Clients et Comptes Rattachés	442 706	372 827
<i>Provisions</i>	-126 716	-134 170
	315 990	238 657
Autres Actifs Courants	454 571	355 775
<i>Provisions</i>	-51 072	-51 294
	403 499	304 481
Actifs Non Courants destinés à être vendus	198 992	-
Placements et Autres Actifs Financiers	6 069	17 286
Liquidités et Equivalents de Liquidités	114 348	305 738
Total des Actifs Courants	1 042 243	869 900
TOTAL DES ACTIFS	2 370 083	2 023 531

BILAN 2015 (SUITE)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Exercice clos le 31 décembre

(En milliers de dinars tunisiens)

	2015	2014
Capitaux propres		
Capital Social	106 199	106 199
Réserves	471 829	471 431
Résultats Reportés	-506 050	-434 688
Total Capitaux Propres Après affectation	71 978	142 942
Passifs		
Passifs Non Courants		
Emprunts	834 898	401 897
Provisions pour risques et charges	54 246	48 562
Autres Passifs Non Courants	14 668	6 566
Total Passifs Non Courants	903 812	457 025
Passifs Courants		
Fournisseurs et Comptes Rattachés	735 739	610 622
Autres Passifs Courants	490 908	567 145
Autres Passifs financiers	167 646	245 797
Total Passifs Courants	1 394 293	1 423 564
Total des Passifs	2 298 106	1 880 589
Total des Capitaux Propres & Passifs	2 370 083	2 023 531

III- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015 APRES AFFECTATION DU RESULTAT

(En milliers de dinars tunisiens)

(En milliers de dinars tunisiens)	Capital social	Réserve légale	Autres réserves et fonds d'investissement	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
SOLDE AU 31/12/2013 AVANT AFFECTATION	106 199	10 620	461 869	-272 922	-205 284	100 482
AFFECTATION DU RESULTAT SUIVANT DECISION DE L AGO du 03 Mars 2015				-205 284	205 284	
DIVIDENDES DISTRIBUES						
SOLDE AU 31/12/2013 APRES AFFECTATION	106 199	10 620	461 869	-478 206	0	100 482
RESULTAT DE L EXERCICE 2014					43 518	
SOLDE AU 31/12/2014 AVANT AFFECTATION	106 199	10 620	460 811	-478 206	43 518	142 942
AFFECTATION DU RESULTAT SUIVANT DECISION DE L AGO du 28 avril 2016				43 518	-43 518	
DIVIDENDES DISTRIBUES						
SOLDE AU 31/12/2014 APRES AFFECTATION	106 199	10 620	460 811	-434 688	0	142 942
RESULTAT DE L EXERCICE 2015					-71 362	
SOLDE AU 31/12/2015 AVANT AFFECTATION	106 199	10 620	461 209	-434 688	-71 362	71 978
AFFECTATION DU RESULTAT SUIVANT DECISION DE L AGO du 28 avril 2016				-71 362	71 362	
DIVIDENDES DISTRIBUES						
SOLDE AU 31/12/2015 APRES AFFECTATION	106 199	10 620	461 209	-506 050	0	71 978